

Les présentes conditions générales de vente définissent les modalités de vente et d'exécution du référencement qui est confié à Offremedia.com (ci-après « le portail ») pour référencement des offres commerciales de l'annonceur (ci-après « le média »). L'annonceur pouvant être représenté par lui-même ou par un groupement (ci-après « la régie »)

### 1. Ordre de référencement

L'ordre de référencement est considéré comme effectif lorsque les éléments suivants ont été reçus par le portail :

- Devis signé renvoyé par fax, par courrier ou confirmé par courrier électronique
- Ensemble des éléments requis pour le référencement :
  - Grille des tarifs
  - Organigramme
  - Chiffres clef
  - Conditions générales de vente
  - Spécifications techniques

L'ensemble de ces éléments devra être transmis sous forme de fichiers convertibles (de référence txt, xls) ET sous format papier

### 2. Délais de référencement

Le référencement dans Offremédia.com est effectif au plus tard 3 semaines après la réception par Offremedia de l'ensemble des éléments décrits dans le 1.

### 3. Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le fait pour un média ou une régie de commander un référencement à Offremedia.com implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

### 4. Droit de regard

Offremedia se réserve le droit de refuser, à tout moment tout référencement contraire à la Loi ou qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation du portail, ou plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux, le portail n'ayant pas à justifier les raisons de son refus.

### 5. Mise à jour des informations

L'annonceur a la possibilité de modifier gracieusement en ligne le contenu de son référencement. L'annonceur ou sa régie sont seuls responsables de la mise à jour des informations concernant leur référencement. Il leur appartient soit de mettre à jour leur contenu en ligne, soit d'alerter le portail pour effectuer ces mises à jour selon les modalités décrites dans le paragraphe 8.

### 6. Responsabilité du contenu

Les textes et les chiffres paraissent sous la seule responsabilité de l'annonceur ou de sa régie. Il leur appartient de vérifier que le contenu de leur référencement est conforme à leur commande. Si le contenu du référencement ne correspond pas à sa commande initiale, il appartient à l'annonceur, soit de modifier en ligne son contenu, soit d'alerter offremedia par email pour en demander la modification. Si le portail est responsable de cette demande de modification, celle-ci sera gracieusement effectuée. Si cette modification est du ressort unique de l'annonceur et qu'elle doit être prise en compte par le portail, elle sera facturée forfaitairement 50€ HT sans devis préalable. L'annonceur et/ou sa régie garantissent expressément et solidairement le portail contre tout recours d'un tiers ayant pour cause le contenu du référencement.

### 7. L'Annonceur ne pourra interdire au portail de faire figurer tout référencement provenant d'un annonceur concurrent.

### 8. Règlement

Les règlements exigibles à 30 jours fin de mois le 10 par chèque bancaire ou par virement bancaire

Pour tout annonceur, le portail se réserve le droit de demander le règlement à la commande. L'exécution du référencement n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux de 1,5% par mois. Ces pénalités seront payables à réception de l'avis vous informant que nous les avons portées à votre débit.

Tout retard de paiement entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des référencements effectifs non encore facturés
- le paiement comptant à la commande de tout nouveau référencement ou éventuellement la suspension de leur exécution.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un appel soit nécessaire.

Taxes : en France la T.V.A. est de 19,60 %. Les taxes sont à la charge du client, sauf dispositions légales contraires.

### 9. Loi applicable : toutes les ventes de référencement sont soumises à la loi française.

### 10. Compétence

Toute contestation ou tout litige relatif à l'application, l'interprétation, l'exécution ou la nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente relèvera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris.